



LETTRE D'INFORMATION N° 03/2025

Mairie de Norroy-Le-Veneur - 22 Grand'Rue 57140 NORROY-LE-VENEUR
Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : mairie@norroyleveneur.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 9 h - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 18 h 00

PREAMBULE

Gens du Voyage

Nous avons subi tout au long de cet été les désagréments des installations illicites des gens du voyage sur des terrains privés de notre village, après leur départ pour Grostenquin, nous avons « calfeutré » les entrées avec l'accord des propriétaires et des locataires des terrains concernés. Espérons que cela dissuade...

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} septembre 2025

Mise en place et subvention vidéo protection

Un système de vidéoprotection est déjà en place à l'entrée du village à la salle polyvalente A. Bourson et est acté sur le projet de la maison du Centre du village avec son parking et la plaine de jeux.

Plusieurs infractions routières et dégradations ont été constatées courant 2024 et 2025, le Conseil Municipal a accepté à 9 voix pour et 2 voix contre d'étendre le dispositif d'entrées du village par la mise en place de vidéoprotection rue du Fort et rue sainte Anne

Adoption de la mise en place du CFU

Le Compte Financier Unique sera un document unique établi entre le comptable Public et la Commune. Il remplacera le compte de gestion et le compte administratif. Ce compte financier sera généralisé en 2027. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité de produire un CFU dès 2026 pour les comptes de 2025.

Approbaton du rapport annuel 2025 Assainissement

Ce compte est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal et sera consultable sur le site de notre Commune.

Avis du Rapport Plan Bois du Plan de Protection de l'Atmosphère des Trois Vallées

La loi Climat et Résilience a ainsi introduit dans le code de l'environnement l'article L. 222-6-1 qui dispose que, dans les agglomérations concernées par un Plan de Protection de l'Atmosphère, le préfet de département prend les mesures nécessaires pour réduire de moitié d'ici à 2030 les émissions de PM2,5 issues du chauffage au bois, et améliorer la performance énergétique du parc d'appareils de chauffage au bois, après avis des Conseils Municipaux des communes et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés.

La révision du plan de protection de l'atmosphère des Trois Vallées est en cours. Le présent plan constituera le volet chauffage au bois du PPA. Ce plan vise à répondre aux obligations récemment introduites par l'article L. 222-6-1 du code de l'environnement, en lien avec le plan d'action national sur le chauffage au bois.

Le plan d'action chauffage au bois vise ainsi à réduire de 50% entre 2020 et 2030 les émissions de particules fines PM2,5 sur le territoire du PPA 3 Vallées dont les Rives de Moselle font partie.

Il comprend 6 axes :

- 1) Sensibilisation du public et des acteurs du territoire
- 2) Accompagnement au renouvellement : dispositifs d'aide
- 3) Amélioration de la performance des équipements de chauffage au bois
- 4) Promotion de l'utilisation d'un combustible de qualité
- 5) Rénovation énergétique des logements
- 6) Carte d'engagement du plan bois

Cette mesure consisterait à n'autoriser dans les constructions neuves que l'installation et l'utilisation d'appareils performants, comme précisé dans le projet d'arrêté ou dans le projet de fiche action 3.3. Les critères de performance visés dans le présent projet d'arrêté reprennent les performances d'émissions du label « Flamme verte 7 étoiles ».

Les appareils labellisés « Flamme verte » ou équivalent respectent les critères de performance visés dans le projet d'arrêté. Ils ne seraient donc pas concernés par l'interdiction prévue par le présent arrêté.

L'entrée en vigueur de cette mesure interviendrait sous six mois après la signature du plan bois au premier semestre 2026.

Avis favorable du Conseil Municipal 2 voix contre – 9 voix pour

Création d'emplois pour le recensement de la population INSEE et désignation d'un coordonnateur de recensement

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de créer deux postes d'agents recenseurs à temps partiel. Ces personnes sont : Madame Marie-France GERMAIN et Monsieur Christian HEINEN (agent de la commune). Ils se déplaceront à votre domicile dans la période de mi-janvier à mi-février 2026.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Les chiffres du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin entre autres.

Madame Sandrine SEUILLOT, Secrétaire Général de la Mairie est désignée Coordonnatrice d'enquête pour le recensement.

Encaissement de chèques

48 chèques ont été acceptés à l'unanimité afin de pouvoir les encaisser. Il s'agit des chèques des participants à la sortie des aînés à Schengen et Remich organisée par le CCAS.

Subvention achat vélo

Six demandes de subvention pour l'achat de vélo nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité moins une abstention en ce qui concerne les VAE.

INFORMATIONS COMMUNALES

Sinistre salle des Fêtes Albert Bourson

Par courrier du 23 mai 2025, Groupama nous informe que les désordres constatés en 2022 (fissures dans le poteau et le long du mur de la salle de rangement) ne résultent pas de la sécheresse et ne peuvent donc pas donner application à notre garantie « catastrophe naturelle ».

Nous avons procédé à un avis contradictoire le 18 août 2025 par un expert, qui nous indique le contraire.

Il a apposé un témoin sur les fissures et prélève les résultats régulièrement par temps de pluie. Un rapport nous sera remis en janvier 2026.

Lors de ses premières constatations, celui-ci nous a indiqué que l'arbre, les bambous et la haie côté garage ont été plantés trop proche de la salle, entraînent des répercussions sur les fondations du bâtiment.

Parking et Plaine de jeux

Les dossiers techniques et administratifs sont enfin clos. L'appel d'offre est lancé, les travaux débuteront fin octobre.

Maison des Services

Le permis nous a été accordé fin août 2026.

Le coût des travaux phase pro est de 1 923 780.05 euros ht soit 2 308 536.10 euros ttc.

Nous avons obtenu :

Une subvention de l'état DETR de 588 428.00 euros

Une subvention CAF pour le périscolaire de 350 000 euros pour le bâtiment labélisé BBCA

Une subvention CAF de 76 000 euros pour la mise en place de la MAM

Nous attendons dernier trimestre 2025, une réponse de la région pour une subvention demandée de 80 000.00 euros.

Nous travaillons avec l'agence Rhin Meuse pour également percevoir une subvention pour financer une partie de la gestion des eaux pluviales du bâtiment.

L'eau de pluie servira pour nos sanitaires du périscolaire et le reste descendra en réseau dans une cuve enterrée sous la plaine de jeux qui servira aux plantations et le surplus ira dans un bassin de rétention naturel après la plaine de jeux.

Les inscriptions pour un lot de bois de chauffage

Ont débutées le **1^{er} septembre et seront closes le 31 octobre.**

Dans l'attente de confirmation de la part de l'ONF (réunion prévue le mardi 09 septembre), les critères d'attribution restent inchangés, à savoir :

- Être domiciliés dans l'une des 15 communes membres
- 15 stères par personne
- Déposer sa demande dans la mairie du lieu de résidence en indiquant son nom, son prénom, son adresse postale, son numéro de téléphone, la quantité souhaitée et si possible une adresse mail afin de pouvoir communiquer sur les rendez-vous donnés

La liste des demandeurs sera communiquée par les secrétariats de mairie au Syndicat Forestier au plus tard le 03 novembre.

Tarifs 2024/2025 sous réserve de modifications par le comité syndical

Catégorie A (exploitation en terrain plat ou (très) bonne qualité du bois de chauffage) à 13,50 HT / stère, soit 16,20 € TTC / stère,

Catégorie B (exploitation en terrain en pente, moindre qualité du bois) à 8,00 € HT / stère, soit 9,60 € TTC / stère.

Broyage des branchages du lundi 20 octobre 2025 au jeudi 23 octobre 2025

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'égagages et tailles de haies, que vous récupérez pour pailler vos jardins. Diamètre maximum : 7 cm, 3 m3 de contenance maximum. Dès aujourd'hui, appelez en mairie pour vous inscrire. **Attention : fin des inscriptions impérativement le 10 octobre.**

Nos employés communaux vous contacteront afin d'organiser leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage. Attention, il faut que vos branchages soient directement accessibles au broyeur.



Rejoignez l'Unité Opérationnelle de Norroy-le-Veneur



Devenez Sapeur-Pompier Volontaire !

Envie de donner un sens à votre engagement et de vivre des moments forts avec une équipe solidaire ?

La caserne de Norroy-le-Veneur recrute des sapeurs-pompiers volontaires !

Vous aurez l'opportunité de participer à des interventions variées (secours à personnes, incendies, sauvetage animalier...), tout en étant formé(e) à un métier passionnant.

Vous serez intégré(e) à une équipe dynamique qui partage non seulement des interventions mais aussi des moments conviviaux, des sorties sportives et des événements festifs.

Nous recherchons des personnes motivées, actives et prêtes à s'engager pour la communauté.

À partir de 16 ans et jusqu'à 60 ans, formez-vous, apprenez et percevez une indemnité pour votre engagement.

Venez nous rencontrer tous les vendredis de 18h à 20h à la caserne.

Ça vous tente ? Rejoignez-nous pour faire la différence !

Contact :

Sergent-Chef Bruno Trompette

ou scanner ici

☎ 06 74 18 14 04



Adresse : 23 Grand Rue 57140 Norroy-le-Veneur

A vos agendas,

CONFÉRENCE LE 10 SEPTEMBRE 2025

L'association FOCUS Nature d'Ici et d'Ailleurs organise une conférence sur le frelon asiatique, un danger pour les jardins, la biodiversité et la santé.

Mercredi 10 septembre 2025 à 19h30 – salle des Fêtes de Fèves.

Conférence
Le FRELON ASIATIQUE
**Une menace pour la biodiversité,
la santé et nos jardins !**

MERCREDI 10 SEPTEMBRE
19H30

Entrée libre Salle des Fêtes
rue du Patural 57280 FÈVES

avec Amador PEREZ, Camille REHM, Isabelle THEIS
Apiculteurs, membres de l'Abéille Lorraine section JARNY

proposée par l'Association
FOCUS Nature d'Ici et d'Ailleurs
www.focusnature57.fr

Informations et contact :
focusnature57@gmail.com
ou 06.70.68.02.65



MARCHE NOCTURNE LE 13 SEPTEMBRE 2025

L'Amicale des Sapeurs-pompiers organise sa traditionnelle marche nocturne. 10 km à travers les rues du village, des sentiers communaux et forestiers. Départs de la caserne de 19h30 à 20h30

ANNULATION FAUTE DE PARTICIPANTS

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE LE 21 SEPTEMBRE 2025

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le dimanche 21 septembre, l'association ENPha présentera :

« Petite leçon d'ARTchitecture à l'église Saint-Pierre »

Des visites scénarisées vous feront découvrir l'empreinte des siècles dans l'ARTchitecture de l'église. Rendez-vous sur le parvis de l'église - Visites à 10h, 14h, 15h30



MARCHÉ NOCTURNE LE 17 OCTOBRE 2025

La municipalité organise son traditionnel marché nocturne gourmand et artisanal à la salle Bourson le vendredi 17 octobre à partir de 17h jusqu'à 21 h 30. Restauration sur place

BRIochES DE L'AMITIÉ DU 6 AU 12 OCTOBRE 2025

L'APEI Vallée de l'Orne, avec le soutien de la municipalité organise l'opération de solidarité les "Brioches de l'amitié", du 6 au 12 octobre 2025, les habitants bénévoles vous proposeront les brioches en porte-à-porte à partir du mercredi 8 octobre. Vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles ? Inscrivez-vous en Mairie.

